

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DFA 64-G Débat portant sur les orientations budgétaires.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 10 novembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris lui propose de prendre acte du débat portant sur les orientations budgétaires ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte de ce qu'il a été débattu des orientations budgétaires mentionnées à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO